



Constantin Melnik

**DE GAULLE,
LES SERVICES SECRETS
ET L'ALGÉRIE**



nouveau monde
éditions

**DE GAULLE,
LES SERVICES
SECRETS
ET L'ALGÉRIE**

Dans la même collection

David Bankier (dir.), *Les services secrets et la shoah*, 2007.

Olivier Forcade, *La République secrète*, 2008.

Emmanuel Droit, *La Stasi à l'école*, 2009.

Sébastien Laurent (dir.), *Entre l'État et le marché*, 2010.

Louis Rivet, *Carnets du chef des services secrets*, présentés par Olivier Forcade et Sébastien Laurent, à paraître.

Le « Grand Jeu », collection dirigée par Olivier Forcade et Sébastien Laurent, rassemble des travaux de recherches sur l'histoire du renseignement et des services secrets. Elle tire son nom du roman de Rudyard Kipling, *Kim*, et désigne les jeux de l'information et de l'influence entre les grandes puissances occidentales en Asie centrale.

Olivier Forcade : professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris IV-Sorbonne, il a notamment publié *La République secrète* (Nouveau Monde éditions, 2008).

Sébastien Laurent : maître de conférences habilité à l'université de Bordeaux, il dirige un programme de recherches de l'Agence nationale de la recherche consacré au renseignement (www.ioif.fr).

Édition : Yannick Dehée, Sabine Sportouch, Charlotte Maréchal

Corrections : Catherine Garnier (pour l'avant-propos, l'entretien et la post-face)

Maquette : Pierre Chambrin

© Nouveau Monde éditions, 2010.

Première édition : Grasset, 1988.

24, rue des Grands Augustins – 75006 Paris

ISBN : 978-2-84736-499-6

Dépôt légal : juin 2010

Imprimé en France par Corlet

Constantin Melnik

**DE GAULLE,
LES SERVICES
SECRETS
ET L'ALGÉRIE**

Avant-propos d'Olivier Forcade

Entretien avec Sébastien Laurent

Post-face de l'auteur

nouveau monde éditions

Extrait de la publication

Avant-propos

Michel Debré et les fins politiques du renseignement

par Olivier Forcade

Dans la pratique du pouvoir, la décision efficace doit théoriquement être fondée sur une information fiable*. C'est pourquoi le renseignement au sens large, *a fortiori* en période de guerre, relève de l'art de gouverner pour un Premier ministre et ses conseillers**. Au cabinet de Michel Debré, Constantin Melnik a eu, pendant trois ans, un rôle central dans les décisions prises et les actions engagées en matière de renseignement et de sécurité. Il ne fut certes pas le seul à prendre part et à assumer des responsabilités écrasantes, à des instants parfois tragiques de l'histoire nationale. D'autres que lui, au premier desquels Charles de Gaulle et Michel Debré, mais aussi Jacques Foccart à l'Élysée, le général Paul Grossin à la tête du SDECE depuis 1957, quelques ministres, des hauts fonctionnaires et des conseillers dans les cabinets

* Ce texte a fait l'objet d'une première publication dans les actes du colloque du 14 au 16 mars 2002, *Michel Debré, Premier ministre, 1959-1962* sous la direction de Serge Berstein, Pierre Milza et Jean-François Sirinelli, Paris, PUF, 2005, p. 489-513. Nous remercions les PUF pour sa réédition.

** Par renseignement, il faut entendre une somme d'informations, collectée par des sources tant techniques (écoutes, interceptions) qu'humaines (agents, honorables correspondants...), et dont l'élaboration produit le renseignement synthétisé, aux fins de l'action politique.

ministériels, prirent une place dans ce qu'on n'appelle pas encore une « communauté du renseignement » : a-t-elle d'ailleurs jamais véritablement existé en France au début de la V^e République ? Or, le décret constitutif du Service de documentation et de contre-espionnage (SDECE) du 4 janvier 1946 stipulait que l'orientation et la coordination du renseignement relevaient de l'autorité du président du Conseil. Cela signifiait, sous la IV^e République, que le renseignement comme son orientation à des fins de politique de défense comme extérieure revenaient au président du Conseil. Ces dispositions furent, pour l'essentiel, reprises dans l'Ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation de la Défense nationale en son article 13. L'organisation d'un comité interministériel du renseignement y est explicitement mentionnée, sous l'autorité du Premier ministre. Quoiqu'à l'esprit du pouvoir gaullien, ces questions n'étaient pas nécessairement prioritaires pour le cabinet de Michel Debré dans l'urgence des décisions à prendre au cœur de la guerre d'Algérie. Constantin Melnik était l'un de ses conseillers, et son témoignage de première importance nous plonge au cœur du pouvoir, de son exercice, de ses vertiges.

Notre propos ambitionne de saisir la nature et l'ampleur de la prise en compte du renseignement par le cabinet du Premier ministre et par Michel Debré dans l'établissement de la politique algérienne. Cette étude exclut donc *a priori* l'analyse du renseignement opérationnel (Centre de coordination interarmées, BEL et SDECE) dans la guerre d'Algérie*, sauf à envisager ses implica-

* Sur la guerre d'Algérie, Bernard Droz, Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Points-Seuil, 1984, p. 183 *sq* et André Martel, (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, 1994, p. 321 *sq*, les pages dues à Jacques Frémeaux. Sur les événements politiques, on renvoie à *L'Année politique*, Paris, PUF, de 1959 à 1962. Douglas Porch, *Histoire des services secrets français*, tome 2, *De la guerre d'Indochine au Rainbow Warrior*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 114-183 n'est pas toujours sûr. Il utilise les mémoires déjà parus, sans archives inédites. Son chapitre 16 est consacré à l'acquisition du renseignement opérationnel en Algérie par la torture. Sur l'organisation de l'appareil de renseignement militaire, Maurice Faivre, « Le renseignement dans la guerre d'Algérie », in Jean-Charles Jauffret, Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, p. 291-309 ; Sébastien Duquenne, *Le Centre de coordination interarmées*, mémoire de maîtrise, Université de Paris IV, 1999, 120 p. sous la direction de J. Frémeaux. Raphaëlle Branche, *L'Armée et la torture pen-*

tions politiques. On sera attentif aux effets de perception tenant à l'ouverture des seules archives Debré, complétées par quelques fonds privés et des mémoires d'utilisation délicate, en attendant l'ouverture totale des archives présidentielles et de celles du SDECE sur le sujet*. Le risque est d'accorder à Matignon une place trop déterminante. C'est bien rapportées au rôle de l'information dans l'exercice du pouvoir du Premier ministre qu'il faut examiner les responsabilités de Constantin Melnik : place du renseignement dans la machine gouvernementale dès le 9 janvier 1959, puis rôle d'un renseignement conçu comme un outil politique dans la politique algérienne et dans la diplomatie par Michel Debré**.

Le renseignement dans la machine gouvernementale

Les rouages du renseignement à Matignon

Vus de Matignon, les rouages du renseignement sont-ils harmonieux? En application du décret du 4 janvier 1946 rédigé par un gaulliste historique, Passy, le SDECE dépend de l'autorité du Premier ministre***. Celui-ci définit un plan d'orientation du renseignement, mais dont la fréquence comme la réalité ne furent jamais établies en raison de la succession rapide des gouvernements de la IV^e République. Ainsi l'instabilité gouvernementale a-t-elle longtemps laissé le SDECE sans réelles directives à moyen et long terme de 1946 à 1958, en dépit d'une orientation par le SGDN, à l'instar du rapide plan de renseignement de 1952****. La

dant la guerre d'Algérie 1954-1962, Paris, Gallimard, 2001, 474 p. sur la collecte du renseignement opérationnel par les DOP en Algérie ; Jean-Charles Jauffret, *Ces officiers qui ont dit non à la torture, Algérie 1954-1962*, Autrement, 2005 ; Maurice Faivre, *Le renseignement dans la guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2006.

* A.N., Présidence de la République, Secrétariat général, fonds Jacques Foccart.

** Michel Debré, *Gouverner. Mémoires*, tome 3, 1958-1962, Paris, Albin Michel, 1986.

*** Sébastien Laurent, « Les services secrets gaullistes à l'épreuve de la politique (1940-1947) », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 14, n° 54/2001, pp. 139-153.

**** AE, Service des pactes, plan de renseignement du SGDN pour l'année 1952, cité par Georges-Henri Soutou in G.-H. Soutou *et alii.* (dir.), *L'exploitation du renseigne-*

conséquence fut double: d'une part un SDECE laissé à sa propre autorité, sans véritable contrôle exécutif (encore moins législatif d'ailleurs) ni durable coordination des activités de renseignement au niveau gouvernemental; un SDECE à vocation impériale et animé d'un vif anticommunisme, parce qu'engagé, par la force des conflits de décolonisation, dans la répression des indépendantismes coloniaux, supposés encouragés par Moscou. C'est ainsi au dernier président du Conseil de la IV^e République qu'il est revenu de fixer un plan d'orientation des recherches du renseignement à trois mois en juillet 1958, en liaison avec le général d'armée Grossin, directeur du SDECE. Celui-ci désignait quatre objectifs clairs: protection des intérêts français en Algérie (lutte contre le FLN en Algérie, Afrique du Nord et pays du Moyen-Orient aidant le FLN); protection des intérêts français en Afrique Noire et dans la communauté; action sur les menées communistes contre la France (soviétiques, satellites, chinoises, mouvements internationaux communistes) érodant ses positions dans le monde; lutte contre les activités pouvant porter atteinte aux intérêts français dans le monde libre*. Pour atteindre ses objectifs, le SDECE dispose de moyens à l'extérieur du territoire et à son service central: 1^o de postes fixes sous couverture diplomatique (travail de liaison, recherches, observation), des antennes clandestines à couverture privée (renforcer le premier réseau ou répondre à des missions particulières), d'éléments de recherche de réseaux, clandestins, avec des couvertures diverses, menant des opérations de pénétration à partir de France. 2^o Au service central, le SDECE dispose d'un organisme d'orientation et de centralisation du renseignement; d'un système d'interception de courrier et de matériel (opération en France et à l'étranger); de possibilités de surveillance microphoniques; d'un service d'interception téléphoni-

ment en France et aux États-Unis des années 1930 aux années 1960, Paris, Economica, 2001, p. 13. Sans doute le SGDN a-t-il réactualisé ce plan dans les années suivantes.

* SHAT, fonds privé Paillolle, 1 K 545, carton 16, dossier DPSD et SDECE 1945-1960, étude sur la situation du SDECE en janvier 1959 par Paul Paillolle, 13 pages. C'est à son autorité personnelle qu'il doit la rédaction de ce rapport.

que rattaché au cabinet du Premier ministre. C'est donc à Michel Debré qu'il revient de véritablement mettre en œuvre l'orientation du SDECE dès janvier 1959 comme à son cabinet de coordonner les activités de renseignement militaire, policier et politique. Un conseiller, Constantin Melnik, assume cette responsabilité de coordinateur pour la première fois à Matignon*.

Les rôles sont clairement répartis. Le Général de Gaulle impose des instructions générales et la fin de l'action politique, sans entrer dans les détails de la mise en œuvre laissée à l'appréciation de ses conseillers, notamment Foccart pour la coordination et la synthèse du renseignement concernant les seuls pays africains**. Celui-ci rencontre Michel Debré et son conseiller pour le renseignement et la sécurité, Constantin Melnik, avec lequel il avoue des relations difficiles***. Il dit s'entretenir directement avec Debré hors la présence de Melnik. Par ailleurs, le général Grossin ne voit pas fréquemment de Gaulle, ainsi que le rappelle Debré le 20 novembre 1961**** : « Le Général de Gaulle

* Michel Debré, *Gouverner. Mémoires*, tome 3, 1958-1962, Paris, Albin Michel, 1962, p. 22. Constantin Melnik, *Un espion dans le siècle. La diagonale du double*, Paris, Plon, 1994, p. 327.

** Pierre Viansson-Ponté, *Histoire de la République gaullienne, mai 1958-avril 1969*, Paris, Laffont, Bouquins, 1984, p. 89. Foccart parle. *Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard-Jeune Afrique, tome 1, 1995, pp. 359-361. Il y réfute l'existence d'un comité à trois (Debré-Melnik-Foccart) décidant du renseignement avancé par Melnik. L'existence de celui-ci ne ressort pas des archives dépouillées. Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine. Histoire des services secrets français 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, pp. 225-226, malgré des affirmations parfois trop tranchées, notamment sur les rencontres de Gaulle-Grossin.

*** Constantin Melnik, *Un espion dans le siècle. La diagonale du double*, Paris, Plon, 1994, notamment pp. 333-335 sur la rencontre Foccart, Debré, Melnik. Constantin Melnik, *1 000 jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988, 310 pages. Toute opération « action » du SDECE, commandé par le général d'armée Grossin, ne serait autorisée, au coup par coup, que sur décision de ces trois personnalités après information du Général de Gaulle. Trois règles furent fixées au début de l'année 1959 par de Gaulle selon Melnik. Les opérations « homo » n'ont lieu qu'en temps de guerre et seront interrompues à la fin de la guerre d'Algérie. Elles ne portent que sur des ressortissants étrangers et jamais sur des citoyens français. Elles se déroulent exclusivement en dehors du territoire français. Nous n'avons pas trouvé trace de note confirmant cette décision dans le fonds Debré.

**** Archives d'histoire contemporaine (AHC), fonds Debré, 2 DE 13, note de M. Debré à Grossin, 20 novembre 1961.

m'a fait observer une nouvelle fois qu'il ne vous voit jamais. Je lui ai répondu que vous alliez, très prochainement, lui demander un RV car, depuis des mois, c'est avec ses collaborateurs que vous avez l'habitude de travailler (...)» Mais il est en contact permanent avec Foccart auquel il adresse une fiche quotidienne concernant l'Afrique. Foccart échange alors les informations utiles sur la Communauté avec Françoise Duléry, conseillère de Debré* et plus directement avec le Premier ministre**. Si l'on suit ses Mémoires, Foccart affirme que c'est l'Élysée qui tranche en matière de renseignement, malgré les occasionnelles divergences d'appréciation entre la présidence de la République et le Premier ministre. En dépit de l'imprégnation du Général de Gaulle par les enjeux du renseignement***, est-ce pour autant si sûr ? Foccart défend l'idée que les responsabilités nouvelles du chef de l'État, au regard de la IV^e République, créent un besoin d'information inédit de la présidence de la République à partir de 1959. Les archives du Secrétariat général de la Présidence de la République démontrent effectivement son implication dans le suivi des affaires du SDECE****. Il relativise, mais sans le démontrer, le rôle

* Centre bordelais d'études d'Afrique Noire, *La politique africaine du général de Gaulle*, Paris, Pedone, 1980. *Foccart parle. op. cit.*, p. 183 sqq. « Tous les jours je reçois la fiche du SDECE concernant l'Afrique, que je mets dans le dossier du Général lorsqu'elle en vaut la peine. Je lui en parle le soir. Le directeur du SDECE – le général Paul Grossin qui avait été nommé par Guy Mollet – me rend compte des principaux renseignements qu'il reçoit, toujours concernant l'Afrique. À sa demande ou à mon initiative, je le fais recevoir par le Général pour qu'il l'informe en détail de tel ou tel sujet, mais ces audiences sont rares, trop rares à mon avis. En outre, je suis fréquemment appelé par un des responsables du service de renseignement sur la ligne téléphonique interministérielle. » Un réseau de postes de renseignement et de liaison du SDECE est monté à Dakar par Maurice Robert.

** AN, Présidence de la République, Secrétariat général, fonds Foccart, carton 215, dossier 607, correspondance Debré-Foccart 1959-1962 et carton 225, dossiers de correspondances et notes Foccart-SDECE 1958-1960. Fiches de renseignements SDECE à des questions posées 1961-1963. Relations de Foccart avec les généraux Grossin et Guibaud 1958-1962.

*** D. Porch, *op. cit.*, pp. 164-183, défend la thèse d'une utilisation consciente du renseignement à des fins politiques par la République gaullienne. Ses analyses sont largement remises en question par les documents livrés par le fonds Debré. Dans cet ouvrage, il passe sous silence les années 1959-1962.

**** AN, Présidence de la République, Secrétariat général, fonds public Foccart, carton 223, renseignements 1958-1959.

de Matignon pour le renseignement*. On sait que le Général de Gaulle ne s'interdit pas des instructions et des entrevues directes avec les ministres, comme ses conseillers avec ceux du cabinet de M. Debré, parfois à l'insu du Premier ministre**. Toutefois, cet état de fait n'est pas explicitement avéré pour la totalité des affaires en matière de renseignement et de police***, au point de parler d'un domaine partagé entre l'Élysée et Matignon.

Au cabinet du Premier ministre, Constantin Melnik coordonne donc les questions techniques du renseignement en liaison avec le colonel Édouard Mathon, chargé de centraliser les renseignements en provenance d'Afrique du Nord****. Cette centralisation a certes toujours été difficile en Algérie. Déjà en 1953, elle tenait à l'éclatement des services et de leur tutelle (Intérieur, Armée, Présidence du Conseil) selon le directeur de la Sécurité générale en Algérie, Jean Vaujour****. Michel Debré attache une importance toute particulière à une centralisation des renseignements du SDECE sur le FLN et sur ses dirigeants au profit du cabinet du Premier ministre.*****

À la suite du Général de Gaulle, il fait entrer, en somme, les principes d'organisation du renseignement jamais appliqués depuis 1946 dans la pratique politique gouvernementale. Une note du 18 août 1960 destinée à Grossin le rappelle explicitement à propos des dirigeants du FLN à Tunis. Après les entretiens secrets de Médéa en mai 1960, ceux de Melun en juin 1960 ont pour but de fixer les conditions d'ouverture de négociation avec le FLN. Cette note fait apparaître sa conscience très précise de l'intérêt du renseignement

* Foccart, *op. cit.*, p. 184. « Melnik s'en occupe à Matignon. Avec lui j'ai des petits conflits – auxquels il donnera des dimensions extravagantes dans ses Mémoires successifs. Il veut trancher, mais en réalité c'est l'Élysée qui tranche. À ce sujet, j'ai aussi, par moments, quelques frictions passagères avec Debré. »

** Michel Debré, *Entretiens avec le général de Gaulle 1961-1969*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 55.

*** AN, Présidence de la République, *op. cit.*, carton 225, dossier 640, ministère de l'Intérieur-écoutes, fév.-juillet 1960.

**** SHAT, 3 K 51, V-VIII, entretiens avec le général Édouard Mathon réalisés en 1999.

***** Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, pp. 59-60.

***** AHC, fonds Debré, 2 DE 13, note de Michel Debré à Grossin, 8 août 1960.

dans l'action gouvernementale vis-à-vis du FLN en particulier, et plus généralement. Non en terme d'information, mais bien aux fins de l'action politique: «Mais il ne suffit pas de faire la synthèse des renseignements supplémentaires; il faudrait essayer de chercher des renseignements supplémentaires (sur les dirigeants du FLN); en particulier sommes-nous suffisamment au fait des divisions à l'intérieur du FLN. (...) Il n'est pas douteux qu'une scission du FLN et le ralliement direct de certains de ses éléments à la politique du Général de Gaulle constituerait un échec sensationnel pour la rébellion. Comment pouvons-nous aller du renseignement à l'action? Voulez-vous y réfléchir et venir m'en parler jeudi vers 17 h*?» La création d'un ministère d'État chargé des Affaires algériennes, confié à Louis Joxe en novembre 1960, conduit à dessaisir progressivement le cabinet Debré des affaires algériennes. «Le déroulement de l'affaire algérienne échappait à mon entier contrôle. Ma marge de manœuvre prenait des allures de peau de chagrin» note Michel Debré**. Cela est-il totalement vrai en matière de renseignement au moment où le général Jacquier succède à Grossin?

Affecté au cabinet militaire de M. Debré du 1^{er} janvier 1959 au 30 avril 1962 pour suivre les questions de renseignement et des opérations militaires en Algérie, le colonel Mathon (1916-2000) souligne la personnalité riche et complexe de Melnik dans un témoignage oral au SHAT en 1999: «D'une qualité intellectuelle et d'une volonté exceptionnelle, avec une grande puissance de travail, il avait un caractère russe (...) changeant et difficile. Ses rapports avec Grossin sont d'une harmonie absolue (au point de former) une équipe très soudée.» Si Mathon n'a pas de contact direct avec Grossin et des rapports exceptionnels avec les officiers et agents civils du SDECE à la caserne Mortier, l'entente avec Melnik est, de son point de vue rétrospectif, parfaite***.

* AHC, fonds Debré, 2 DE 13, note Debré à Melnik, 8 août 1960.

** Michel Debré, *Entretiens avec le général de Gaulle 1961-1969*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 24.

*** SHAT, 3 K 51, fonds oral Mathon, V-plage 2, l'affectation au cabinet militaire de M. Debré et l'Algérie.

Toutefois, deux ordres de tensions grandissantes s'exerceraient au cabinet de Michel Debré. D'une part, entre libéraux autour du chef de cabinet civil, Pierre Racine, et partisans de l'Algérie française, notamment au cabinet militaire* ; d'autre part, selon Melnik, entre le groupe des fonctionnaires, faisant corps, anciens camarades de l'ENA autour de Racine, « conseillers spécialistes et chargés de mission s'étant tous cooptés dans le même milieu » (Guéna, Chazal, Mamert) et celui autobaptisé des « francs-tireurs » avec Melnik, Sans et Halff**. Dans une longue note du 14 février 1959 à Michel Debré, Melnik détaille les difficultés de relations entre ces deux groupes, l'incommunicabilité intellectuelle entre les spécialistes du renseignement et la majorité des conseillers du cabinet autour de Pierre Racine, soucieux d'établir son autorité sur le travail de cabinet. Y proposant sa démission (refusée), Melnik souligne « le choc fatal entre ces deux groupes pour des raisons plus sociologiques que personnelles... car déjà Mamert me reproche d'héberger Christin et Foutou, sur les rétributions, sur les attributions, sur mon point de chute futur*** ». De 1959 à 1962, ses notes à Michel Debré soulignent à de multiples reprises la difficulté d'obtenir une décision rapide ou le retour d'un document SDECE en lecture au cabinet. Cette note démontre la difficulté attendue, tant dans le travail de cabinet que celui gouvernemental, de prendre en compte les apports du renseignement comme de s'en remettre à des informations engageant la responsabilité de celui qui l'utilise bien que la provenance et les modes d'acquisition restent souvent inconnus. D'où des préventions naturelles des conseillers ou chargés de mission étrangers au renseignement. Et Melnik de conclure : « Si je m'occupe du SDECE et des renseignements intérieurs, il faut que je puisse

* Cité par Sébastien Laurent *infra*. SHAT, 3 K 62, I-II, entretiens réalisés avec Pierre Racine en 2000.

** AHC, fonds Michel Debré, 2 DE 11, lettre de Constantin Melnik à Michel Debré, manuscrite, « strictement personnelle », 13 pages, 14 février 1959 sur l'équilibre de son cabinet.

*** *Ibidem*, p. 5-6. On ne sait s'il s'agit de sa rétribution ou de celles, sur les fonds secrets, d'informateurs comme d'opérations du SDECE.

bénéficier de la confiance de l'échelon supérieur du cabinet. En retour, il est indispensable que je puisse m'appuyer sur cet échelon (comme Foccart vis-à-vis de Pompidou et Guichard). Or actuellement j'hésite à confier la vie des réseaux, le maniement de documents explosifs à des personnes dont je ne puis apprécier la compétence sur la matière (...) ou le sérieux (...). Certes, je sais pouvoir compter sur votre total appui mais il n'en reste pas moins : 1° que des documents ne me sont remis qu'avec retard par le cabinet. 2° que dans mon coffre des documents que j'hésite à confier à quelqu'un d'autre que vous. Or il n'est rien de pire que le renseignement qui dort* (...)» La responsabilité incombant à Debré est claire. C'est dans et par la relation privilégiée Debré-Melnik que le renseignement sera politiquement efficace. Michel Debré en eut conscience très vite, accordant sa confiance à son conseiller. Il ne le mit pas systématiquement dans la confiance de l'information pour satisfaire au subtil équilibre des rapports de force que tout cabinet génère. Ainsi Melnik n'est-il pas informé initialement des entretiens secrets de Médéa avec les dirigeants de la Wilaya IV menés par Bernard Tricot, conseiller technique à la Présidence de la République (affaires constitutionnelles et algériennes), et Mathon en mai 1960. Par ailleurs, M. Debré n'hésite pas à demander au général Grossin l'engagement des services spéciaux et de ses unités « action » (11^e Choc) quand il s'agit, par exemple, d'enrayer les actions du FLN sur le Sahara en partant de ses bases du Mali à l'été 1961**. Il connaît la réalité des unités spéciales françaises, après avoir visité la base d'entraînement de Cercottes le 6 janvier 1962***. Il a également une connaissance aiguë des moyens techniques d'écoute téléphonique. Il rappelle sa volonté d'être personnellement avisé des

* AHC fonds Debré, 2 DE 11, note de Constantin Melnik à Michel Debré, 14 février 1959, p. 12-13.

** AHC fonds Debré, 2 DE 13, note de Michel Debré à son cabinet militaire (Mathon), 31 juillet 1961 au sujet des tentatives d'infiltrations FLN au Sahara et aux frontières du Mali, à destination des Touaregs. Également 2 DE 20, note Debré à Melnik au sujet de l'implantation FLN au Mali, 13 septembre 1961.

*** AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Melnik, 27 novembre 1961.

Michel Debré et les fins politiques du renseignement

écoutes décidées, craignant des initiatives de poses par les ministères des Armées, de l'Intérieur ou de la préfecture de Police de Paris, à l'insu de son cabinet*. Enfin, il demande une écoute systématique des émissions sur les radios étrangères attaquant la France en janvier 1962.

L'enjeu politique du contrôle exécutif des services spéciaux et de leur réorganisation

Le contrôle exécutif comme l'orientation et la coordination des activités de renseignement par le gouvernement est, à défaut de celui législatif, fondamental. Dans les heures difficiles menaçant le gouvernement et le régime en 1960-1962, des barricades au putsch de 1961, il est un enjeu parfois tragique. Le gouvernement de M. Debré consacre et approfondit le travail interministériel, notamment en matière de renseignement. L'ordonnance du 7 janvier 1959 a créé le comité interministériel du renseignement. La réorganisation et la centralisation du renseignement ont été l'objet de nombreux échanges de notes et de vues entre Debré, Olié, CEMGDN, Evenou et Melnik en 1959. Cette question est, en outre, traitée dans le programme de réforme administrative du 17 janvier 1959. La première trace archivistique retrouvée est une demande de Debré à l'amiral Evenou le 30 novembre 1961. Il y rappelle l'ordonnance de 1959 prévoyant un conseil interministériel du renseignement afin de préparer avec le général Puget une réunion**. La coordination interministérielle en matière de défense implique explicitement la centralisation du renseignement « pour lequel il existe d'ailleurs un comité interministériel qui était pratiquement tombé en désuétude, depuis qu'il avait cessé d'être animé par un secré-

* AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Melnik, 8 janvier 1962.

** AHC, fonds Debré, 2 DE 13, dossier notes aux cabinets militaires et civils, note de M. Debré à l'amiral Evenou, 30 novembre 1961, pour réunir en décembre 1961 le Conseil interministériel du renseignement.

taire d'État* ». Un second document détaille la méthode générale, préférant des réunions interministérielles à une commission interministérielle (à laquelle il dit ne pas croire) pour davantage d'efficacité**. M. Debré y souligne paradoxalement qu'en matière intéressant la défense, le renseignement, un tel organisme serait pourtant préférable. Par la suite, l'explication vint et tient à la difficile coordination des services de renseignement et de police dans l'action contre le FLN en métropole, mais aussi en direction de ses actions et soutiens hors de l'Algérie. Pourtant, l'application de cette ordonnance fait encore problème en janvier 1962. « Il faut, de nouveau, me débrouiller cette question du renseignement : me préparer un complément à la directive de 1958. 2° Envisager le décret d'application de l'ordonnance***. »

C'est notamment dans le domaine des écoutes que ce problème de centralisation est le plus crucial en 1959. C. Melnik établit, dans une note importante du 13 février 1960, la nécessité de centraliser les résultats des écoutes entre la préfecture de Police, « qui dort sur ses écoutes, ne les communique à personne et nous ne savons même pas si elle est capable de les exploiter valablement, et la Sûreté nationale**** ». Ce sont les relations entre services autorisés à faire des écoutes qui posent problème. Le SDECE fait des écoutes en France car la Police ne lui donne pas ses écoutes. Melnik regrette par ailleurs les réticences du ministre de l'Intérieur P. Chatenet à recourir largement aux écoutes politiques contre des parlementaires et d'anciens ministres. En conséquence, Melnik a imposé les écoutes au SDECE pour contourner les réticences du préfet de Police de Paris à ordonner ou lui communiquer ses écoutes. Il propose, mais en vain, à M. Debré, de centraliser toutes les écoutes dans les locaux du

* AHC, fonds Debré, 2 DE 56, programme de réforme administrative. Organisation et méthode, 17 janvier 1959, p. 6.

** *Ibidem*, Réforme administrative. Moyens, p. 12.

*** AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note de M. Debré à Melnik, 19 janvier 1962. Il s'agit sans doute de la directive du Général de Gaulle de l'été 1958.

**** AHC, fonds Debré, 2 DE 56, note de C. Melnik au Premier ministre au sujet de la centralisation du renseignement, 4 pages, 13 février 1960.

SDECE, au profit de Matignon, plaidant pour une commission mensuelle des écoutes Sûreté nationale-préfecture de Police-SDECE à Matignon. Il préconise enfin d'orienter le travail des 700 fonctionnaires des renseignements généraux vers 1° le PCF, 2° le FLN, 3° l'extrême-droite... Dans le même sens, il défend le rattachement de la DST au Premier ministre, car, ne faisant que du contre-espionnage, elle est un complément du SDECE et donnerait ainsi un meilleur rendement*. Les propositions de coordination DST-SDECE de Melnik offrent autant d'avantages techniques que d'inconvénients politiques en 1959. Elles ne sont pas suivies, en dépit (ou en raison...) de ses appréciations sévères sur le travail du préfet de Police de Paris, M. Papon, et du ministre de l'Intérieur, Chatenet**.

La coordination et la centralisation du renseignement, sinon sa réorganisation, demeurent un enjeu non résolu par Michel Debré jusqu'au départ de Matignon. Elle est une réforme constamment à l'esprit de son cabinet, c'est-à-dire sans solution pratique, au point de parler de désordre dans l'action des services spéciaux en 1961 selon Michel Debré: «Entre le SDECE, le service de sécurité extérieure et quelques autres activités policières françaises, le désordre est trop grand pour ne pas créer des difficultés un jour ou l'autre***.» La question est encore délicate en janvier 1962. Il envisage alors un complément à la directive de 1958 du Général de Gaulle comme un décret d'application (nouveau?) à l'ordonnance de 1959 sur la centralisation du renseignement au profit du Premier ministre****. Il organise ainsi ponctuellement des conseils interministériels du renseignement. Le rôle de Pierre Racine est central dans ce travail interministé-

* AHC, fonds Debré, 2 DE 56, note Melnik à l'attention du Premier ministre, strictement personnel, 9 novembre 1959, 4 pages.

** AHC, fonds Debré, 2 DE 56, note manuscrite non datée de Melnik à M. Debré sur la Sûreté nationale.

*** AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Melnik au sujet de la complexité des services de sécurité français, 2 juillet 1961.

**** AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Melnik sur le renseignement, 19 janvier 1962.

riel arrêtant les mesures de lutte contre le FLN depuis 1959*. Le 10 mars 1962, l'ordre du jour porte alors sur le renouvellement de directives, le problème du trop grand nombre de « services locaux » du renseignement et une mise au point des responsabilités partagées entre le SDECE et l'état-major général de la Défense nationale**.

La réorganisation profonde du renseignement qu'appelle de ses vœux Melnik n'a pas été acceptée par M. Debré en 1959. En revanche, elle touche l'appareil de renseignement militaire à la demande du Général de Gaulle. Les conséquences du putsch d'avril 1961 conduisent à réorganiser le Centre de coordination interarmées créé en Algérie en 1956***. De nombreux officiers de renseignement y ont participé****. De Gaulle demande sa réorganisation le 12 mai 1961*****. Il est donc dissous en juillet 1961 ainsi que la demi-brigade de recherche et la compagnie autonome de recherche opérationnelle en Algérie*****. Il s'agit de rattacher les organes de renseignement opérationnel au commandement supérieur (général Olié, chef d'état-major de la Défense nationale) pour contrôler étroitement leurs dérives. Après la semaine des barricades en janvier 1960, et *a fortiori* après le putsch d'avril 1961, l'appareil de renseignement militaire en Algérie passe de

* AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Racine sur le conseil interministériel dans la lutte contre le FLN, 10 septembre 1959. « Lobut responsable. A convoqué: Intérieur Chatenet et police (Papon-Verdier)/secrétariat général Affaires algériennes: Ingrand/SDECE: Grossin/EMGDN: ?/ Chez nous Lobut Melnik. C'est important. Il y a certainement des défaillances. »

** AHC, fonds Debré, 2 DE 20, note Debré à Melnik sur le conseil de renseignement du 10 mars 1962, 15-02-1962.

*** AHC, fonds Debré, 2 DE 3, fiche au cabinet militaire à M. Debré au sujet du CCI, 25 mai 1961.

**** Maurice Vaisse, *Alger le Putsch*, Bruxelles, Complexe, 1983 et « Quoi de neuf sur le Putsch? », *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron, Paris, SFHOM, 2000, pp. 251-256.

***** AHC, fonds Debré, 2 DE 3, note du général Olié, chef d'état-major général de la Défense nationale au Premier ministre, 30 juin 1961, sur la réorganisation du Centre de coordination interarmées (270 officiers, 523 sous-officiers, 2 800 soldats en juin 1961).

***** AHC, fonds Debré, 2 DE 3, note du cabinet militaire au Premier ministre, 7 juillet 1961 sur les changements apportés à l'organisation du CCI.

De Gaulle, les services secrets et l'Algérie

*Personne n'est jamais parvenu à éliminer tous les risques, 195 –
Autres affaires traitées mais émergeant plus difficilement, 200*

Le quatrième cercle.

Le Dieu Vivant 209

L'attentat de Pont-sur-Seine, 209 – La base de Bizerte, assiégée pendant l'été 1961, 213 – Qu'est-ce que le « gaullisme » ? 221 – La vanité des hommes vient se nicher en de bien singuliers recoins, 231 – Ma seconde fille Anne, spectaculaire et solitaire beauté russe, 239 – L'humour noir des hommes de guerre et de police, 252 – L'OAS! À moins – et encore – de tuer le Dieu Vivant, 258 – Plus profondes sont ses croyances et moins l'homme, 269 – Le défilé, la veille de procès importants, de procureurs dans le bureau de Michel, 273

Le dernier cercle.

Services spéciaux..... 279

Notre escadrille secrète du SDECE, 279 – Peut-on parler en public de services spéciaux, 283 – Je ne briserai le pacte du silence que pour une seule opération, 290 – Ma propre réflexion sur les opérations Action, 297 – L'implantation de harkis à Paris, 304 – Dans la mesure où je me suis laissé aller à évoquer les services spéciaux, 309 – Si les personnages de Proust sont obsédés par le Temps, 315

Épilogue..... 325

Chronologie..... 335

Notes 339

Entretien avec Sébastien Laurent..... 343

Articles relatifs à Constantin Melnik..... 391

Georges Suffert, « Qui gouverne la France ? »,
France-observateur, 21 avril 1960 391

« Police sans assurance »,
Le Canard enchaîné, 11 mai 1960 401

Jean Cau, « Monsieur X parle du putsch »,
L'Express, n° 530, 10 août 1961 405

Pierre Viansson-Ponté, « Cinquième République, troisième acte. I. La tête et les jambes », *Le Monde*, 7 novembre 1961 . 421

Post-face de l'auteur..... 427

Remerciements 461

DE GAULLE, LES SERVICES SECRETS ET L'ALGÉRIE

Le général de Gaulle a-t-il utilisé avec « intelligence » les services secrets français, après son retour au pouvoir en 1958 ? La guerre d'Algérie aurait-elle pu être abrégée ? Le terrorisme de l'OAS aurait-il pu être neutralisé à temps ?

Un acteur capital a suivi au quotidien cette tragédie. Conseiller pour la sécurité et le renseignement à Matignon de 1959 à 1962, Constantin Melnik était au cœur du secret d'État, désigné par la presse de cette époque comme « un des hommes les plus influents de France ». Auteur de plusieurs récits romancés, il tombe aujourd'hui le masque, pour livrer toute sa vérité. Il raconte les exploits du SDECE infiltrant le FLN, les écoutes téléphoniques du président tunisien Bourguiba, les opérations du service « action », mais aussi l'ouverture de négociations secrètes avec le FLN, bien avant les accords d'Évian.

Gaulliste de raison, « débarqué » sans ménagement ni parachute en 1962, Constantin Melnik s'exprime sans langue de bois sur les ineffables « compagnons » du Général, un entourage qu'il décrit avec férocité comme versant, en temps de crise, dans la tragi-comédie.

Mal entouré, dédaignant l'apport des « services », l'ancien chef de la France libre aurait-il, en fin de compte, échoué en Algérie ? L'issue tardive du conflit algérien est-elle la face sombre du lumineux 18 juin ?

Le témoignage de Constantin Melnik est pour la première fois soumis à la critique d'historiens, qui ont confronté son récit aux archives de Michel Debré (Olivier Forcade) et qui l'interrogent sans complaisance en s'appuyant sur des travaux universitaires récents (Sébastien Laurent).

Jugement impitoyable sur le pouvoir en France, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie* est un ouvrage novateur, tant par sa forme historique que par son contenu abrasif.

Constantin Melnik se consacre depuis dix ans à l'analyse de l'espionnage russe et du renseignement.

La collection « Le Grand Jeu », dirigée par Olivier Forcade (université de Paris IV-Sorbonne) et Sébastien Laurent (université de Bordeaux), rassemble des travaux de recherche sur l'histoire du renseignement et des services secrets.

22 euros
978-2-84736-499-6



nouveau monde
éditions

www.nouveau-monde.net
Extrait de la publication

SODIS 英
721774-0